L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 19 NOVEMBRE.

Abonnés à la semaine.
Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan du jour.

[illegible] à 10 heures, 77 *rue de* [illegible] ... velours, draps, co- [illegible] de Bruxelles.
[illegible] à midi, 45, *rue des Magasins*— [illegible] goélette Electra, de Malaga—Rai- [illegible] ...
[illegible] à 10½ heures, 55, *rue Vieille*- [illegible] en poudre, prunes, vins, etc.
[illegible] à 10 heures et demie, 79 [illegible] —Meubles.

Bulletin Européen.

[illegible] européens apportés par le [illegible] jusqu'au 29 octobre pour l'Angleterre [illegible] au 27 pour le continent. [illegible] trois faits saillants dans [illegible] de l'Ancien Monde. D'abord, la [illegible] a sommé formellement l'Autriche [illegible] mettre fin à l'occupation des provinces [illegible] et a invité d'une autre [illegible] à rappeler de la mer Noire [illegible] les batimens qui y prolon- [illegible] en dehors des conditions dé- [illegible] traité de Paris. La Porte se [illegible] la clôture des Détroits, [illegible] Principautés est donc en- [illegible] nouvelle. C'est au mo- [illegible] plaidait la cause de la [illegible] de l'occupation autrichienne, [illegible] les cabinets de Vienne [illegible] à évacuer définitivement, à la [illegible] la Moldo-Valachie, qui le [illegible]

[illegible] a produit une vive sensa- [illegible] On s'y était déjà arrangé [illegible] à Constantinople avec des [illegible] considérables. Pour faire ac- [illegible] exorbitante, ou pré- [illegible] l'occupation étrangère des [illegible] et les journaux complices des [illegible] gouvernementales tendaient une [illegible] Autriche si souvent vilipendée [illegible]

[illegible] mettre le sceau à la singu- [illegible] l'Angleterre s'efforce [illegible] de la réunion des nou- [illegible] de Paris, dans lesquelles [illegible] pendantes devront être [illegible] une solution. On pen- [illegible] la nouvelle attitude de la [illegible] contre le séjour des Au- [illegible] Noire et des Autrichiens [illegible] hatera la convocation de [illegible]

[illegible] important auquel nous fai- [illegible] est la publication [illegible] de pièces officielles relati- [illegible] avec Naples. En tête de ces [illegible] suivante :

[illegible] Brenier, ministre plénipoten- [illegible] près la cour des Deux- [illegible] le 21 de ce mois au [illegible] les instructions [illegible] d'interrompre les rela- [illegible] de quitter Naples avec [illegible] de sa légation. Nous pu- [illegible] qui ont été échan- [illegible] l'incident qui a amené [illegible] permettrogt d'apprécier [illegible] la résolution [illegible] gouvernement de l'empereur [illegible]

[illegible] la rupture des relations [illegible] peut se demander, dit l'*In- [illegible] Belge*, quelle sera la ligne de con- [illegible] gouvernement napolitain [illegible] un rapprochement [illegible] de toutes les par- [illegible] connues jusqu'à [illegible] portait que le roi Fer- [illegible] que le différend fut [illegible] de Paris; la seconde [illegible] en ce sens que S. M. [illegible] à faire connaître [illegible] refuserait pas de se [illegible] conférences et d'y [illegible] invitée.

[illegible] correspondant de Vienne [illegible] d'après laquelle [illegible] napolitain déclinerait de la [illegible] compétence des gran- [illegible] européennes, ou plutôt des [illegible] en leur nom, et, par [illegible] à se faire repré- [illegible] de Paris, même après in- [illegible]

[illegible] dans les dépêches éma- [illegible] napolitain les formes [illegible] leur avait d'abord [illegible] sont très nettes, [illegible] toute ingérence é- [illegible] intérieurs du ro- [illegible] mais ce refus n'est [illegible] de connaître les ter- [illegible]

[illegible] d'ailleurs, celle qui [illegible] dans la forme, remonte [illegible] deuxième, datée du 26 [illegible] napolitain exprime [illegible] n'en dire qui [illegible] gouvernement français, et [illegible] c'est le mot dont [illegible] Note précédente, [illegible] susceptibilités du [illegible]

[illegible] d'accéder aux de- [illegible] de l'Angleterre est [illegible] Il faut reconnaître, [illegible] conseillées par le [illegible] la Note de M. le [illegible] n'était pas de [illegible] beaucoup, même Sa [illegible]

[illegible] ordonné à M. Brenier [illegible] personnel de sa léga- [illegible] Walewski annonce très for- [illegible] française et même [illegible] pas dans les eaux [illegible] à Toulon, l'autre [illegible] ou les sujets des [illegible] besoin d'être pro- [illegible] amiral enverra seule- [illegible] en temps, un batiment de [illegible] dans les ports des Deux-Siciles, [illegible] en rapport avec les consuls et [illegible] nationaux réclament cette pro- [illegible]

[illegible] maintenant au troisième fait im- [illegible] *Moniteur* a publié la note sui- [illegible]

[illegible] temps, divers organes de [illegible] s'attachent à répandre [illegible] français des calomnies [illegible] quelles se cachent [illegible] anonyme, et se permettent [illegible] autrement que par le [illegible] respect qui entoure [illegible] presse en Angleterre; aussi, [illegible] nous nous bornons à [illegible] sens et à la loyauté du [illegible] prémunir contre les [illegible] qui en détruisant la [illegible] deux gouvernements, [illegible] deux nations dont l'al- [illegible] garantie de la paix du [illegible]

[illegible] à Paris une sensation [illegible] comprendre que l'exis- [illegible] raison, la te- [illegible] y étaient géné- [illegible] On s'est trouvé sous [illegible] pensée qu'une partie de [illegible] anglaise devait être fortement [illegible] impérial pour mo- [illegible] note.

[illegible] sujet de Paris :

[illegible] a été naturellement la [illegible] *Moniteur*, en réponse à [illegible] presse britannique, assez [illegible] disait que cette com- [illegible] et assez pénible- [illegible] du gouvernement français, [illegible] des articles du *Times*, notam- [illegible] paru vendredi à propos de [illegible] plus à d'autres inser- [illegible] *Daily News* du *Morning Advertiser*. [illegible] toutefois, que le *Moniteur* s'adressait moins à de [illegible] qui apprécient les [illegible] gouvernement et ceux des [illegible] étrangers avec une liberté [illegible] leur Constitution et inhé- [illegible] habitudes, qu'à des feuilles [illegible] secondaire, qui, n'ayant [illegible] se attachée à une situation [illegible] contre la vie privée [illegible] français des imputations qui [illegible] odieuses n'intéressent que de [illegible] C'est dans ce sens, à [illegible] interpréter le langage du [illegible] que l'expression de la [illegible] accueillie de toute façon, [illegible] être avec déférence—trou- [illegible] masse de la population anglaise [illegible] s'attend légitimement à y ren- [illegible]

[illegible] dire que les journaux anglais se [illegible] la note du *Moniteur*. Le *Ti- [illegible]* s'attaque même indirectement [illegible] met en cause. Le *Mor- [illegible]* dans un langage qui va jus- [illegible] de provoquer devant toute [illegible] assertions hostiles au gou- [illegible] qu'à avancées, et les [illegible] contenues dans son numéro du [illegible] en Angleterre l'action pour [illegible] diffamation est toujours ou- [illegible] entraîne des peines très-sévè- [illegible] est permise au dé- [illegible]

[illegible] *Daily News*, lui, déclare trouver, dans [illegible] de la presse anglaise, beaucoup [illegible] que ne semble en avoir vu [illegible] français.

[illegible] *Moniteur* a annoncé le brusque départ [illegible] Napoléon pour Stuttgardt, en an- [illegible] que le prince se rendait [illegible] de son oncle le roi de Wurtemberg. [illegible] voyage inattendu a provoqué quelques

commentaires; on s'est demandé s'il cachait quelque but politique ou matrimonial, ou s'il s'agissait seulement d'une entrevue de famille.

Des bruits et rien que des bruits, voilà tout ce que nous apporte le courrier d'Espagne. L'opinion publique n'étant plus distraite par les débats parlementaires, cherche de la pâture dans l'interprétation des actes publics et plus encore des actes secrets du gouvernement et des partis. En ce moment elle s'occupe des mesures prises pour parer à la crise des subsistances, mesures anti-économiques et qui auront pour effet d'aggraver le mal; elle discute l'augmentation de l'armée par l'incorporation d'une partie des milices provinces; enfin, elle commente longuement l'attitude nouvelle, vis-à-vis du ministère, des généraux vicalvaristes et de tous les mécontents de l'armée, qui, au dire des partisans du cabinet, seraient tous revenus à des sentiments de dévouement envers ce dernier.

La Prusse a adressé à tous les gouvernements allemands une circulaire diplomatique touchant la question de Neuchatel. La Suisse refuse de céder aux exigences de la Prusse; elle n'interrompra pas le cours de la justice fédérale et ne s'engagera à proclamer une amnistie qu'autant qu'elle soit assurée que les négociations auront pour base la complète émancipation de Neuchâtel.

C'est donc sur cette difficulté préliminaire que la question va s'engager devant le Congrès de Paris. En Suisse, on se flatte que la France et l'Angleterre se montreront favorables à l'opinion du gouvernement fédéral; tandis que la Russie, et surtout l'Autriche, se feraient dans de certaines limites les avocats de la Prusse.

VOTE DE LA LOUISIANE.—L'*Advocate* de Baton Rouge publie les retours officiels de toutes les paroisses de l'Etat, moins deux. Morehouse et Vermillion. Un journal de Morehouse nous fait cependant connaître le vote de cette paroisse : elle a donné 351 suffrages à Fillmore et 332 à Buchanan. A l'exception de Vermillion, voici donc comment se sont réparties les voix de la Louisiane :

Buchanan	21,910
Fillmore	20,593
Majorité de Buchanan	1,317
Majorité à Vermillon, suivant certains rapports	104
Total	1,421

NOUVELLES MARITIMES.

Le steamer français *Alma*, capitaine Bocandé, parti du Hâvre pour la Nlle-Orléans et les escales le 11 octobre, est arrivé à Cadix le 16, et en est reparti le 19.

Le paquebot américain *Wurtemberg*, capitaine Weiner, de la Nlle-Orléans, était en déchargement au Havre le 27 octobre.

Le navire américain *W. W. Moses*, capitaine Jones, a été expédié de Londres le 20 octobre, pour le Hâvre, où il doit charger pour la Nlle-Orléans; son départ pour ce dernier port était fixé au 5 novembre.

Le navire américain *M [illegible]*, capitaine Stilphen, venant de la Nlle-Orléans, est entré au Havre le 25 octobre.

Le navire *J. G. Coster* était annoncé au Havre pour la Nlle-Orléans le 30 octobre, et le *R. C. Winthrop*, même destination, pour le 15 novembre.

Le *Matamoro*, capitaine Dellingham, a été expédié en douane, de Marseilles, pour la Nlle-Orléans, le 20 octobre.

THEATRE D'ORLEANS.—L'affiche annonce pour demain, jeudi, la première représentation de la *Reine de Chypre*, avec Mlle Bourgeois, M. Delagrave, M. Magne, etc.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Réunion à l'heure accoutumée.

Le secrétaire lit un message du maire que le Conseil approuve.

Résolution organisant le département du trésor—adopté.

Résolution des Assistants autorisant l'avocat de la ville à intenter un procès en dommages à Patrick Nestor, et ses cautions. [Il s'agit de la moitié de la première et de la quatrième sections de désséchement; on se rappelle qu'elle a fait explosion]—Adoptée.

Le waiinger du Premier district et celui du Deuxième district sont autorisés à employer un commis de plus jusqu'au 1er juillet.

Le rapport du comité de finances est adopté.

Lettre demandant de rehausser le trottoir, dans la rue du Canal, en face de la résidence de M. Fitzer—soumise au comité.

Le Conseil décide que M. Dupré remplacera le Président toutes les fois que celui-ci s'absentera.

Le Conseil s'ajourne.

Aldermen Assistants.—Ce Conseil s'est réuni hier soir.

Un message du Maire est soumis au Comité.

Le Dr Sabatier étant allé s'établir aux Attakapas, la place de médecin du Deuxième et du Troisième District est declarée vacante.

Lettre du contrôleur, proposant d'augmenter les revenus des marchés.—Soumise aux comités.

Le rapport hebdomadaire du trésorier annonce qu'il y a $2725 en caisse.

Six membres de la direction des Ecoles du Troisième District transmettent leur démission qui est acceptée. Le Conseil ordonne l'impression des lettres.

Le rapport du comité de finances et ceux d'autres comités sont approuvés. — Le comité des rues et debarcadères recommande d'entourer une partie du Canal Claiborne, dans le Troisième District.

Le Conseil s'ajourne.

Décisions de la Cour suprême.

Lundi, 17 novembre 1856.

Arriet Fort contre la Banque de l'Union de la Louisiane, A. A. Williams, executeur dat et F. M. Hereford, mari, app. Appel de la Deuxième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Succession de Emilie Peyran, et Hermilie Peyran, f. c. l., contre Simeon Oscar et Eugène Gustave St Hermann, h. c. l., app. Appel de la Deuxième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Peter et Magdalena Ort contre Jean Lafargue, app. Appel de la Sixième Cour de District.—Le décret est maintenu.

E. P. Chamberlain contre C. M. Chamberlain; Wm H. Crafts et autres, app. Appel de la Deuxième Cour de District.—Le décret est maintenu.

La Nouvelle-Orléans contre Domingo Herrera, app. Appel de la Cinquième Cour de District.—L'appel est mis hors de Cour.

La Nlle-Orléans contre Joseph Foot, app. Appel de la Cinquième Cour de District.—L'appel est mis hors de Cour.

E. F. Chamburg app., con Wm G. Muller. Appel de la Sixième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Middleton, Harper & Cie, contre "Memphis Insurance Co", app. Appel de la Deuxième Cour de District. Le décret est maintenu.

Mme Chas. Levielme, app., contre Thomas R. Braddy et autres. Appel de la Quatrième Cour de District.—Le décret est modifié. Les frais d'avocat sont fixés à $300 au lieu de $1000, et l'intimé est condamné à acquitter les frais de l'appel.

La Nouvelle-Orléans contre les heritiers Gaillotte, int. Appel de la Cinquième Cour de District.—Le décret est renvoyé. Le Tribunal a ordonné le partage des proprietes, qui seront vendues au plus haut enchérisseur. Les conditions devront être stipulées par les parties, ou si celles-ci ne s'accordent pas par la Cour de District. Les frais seront acquittés par les parties à l'exception des frais de l'appel que les defendeurs seuls devront payer.

James C. Kathman contre la succession de John McDonough, int. Appel de la Cinquième Cour de District.—Le décret est maintenu.

Première Cour de District.—Le Jury a acquitté, hier, Bridget Casey, accusée de larcin; John Daugeier et Herman Lang, accusés d'être entrés dans une maison pour y commettre un vol.

James Wallace a été déclaré coupable de larcin.

James Grant, accusé de larcin, a été acquitté.

Richard Scott, accusé de meurtre, ne sera jugé que le 17 décembre.

Cinquième Cour.—Catherine Yeatman, qu'un officier avait arrêtée dans une maison de débauche de la rue de la Commune, et que le Recorder avait envoyée à la maison de refuge, a demandé, hier, un *habeas corpus*.—Le tribunal ne fera pas connaître sa décision avant que l'officier ait donné son témoignage.

Devant la 1re Cour.—José Maria Martinez et Magdeleine, esclave de Mme Young, ont été envoyés, hier, par le recorder Solomon, devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir tué Pamfiel Garcia, le 7 du courant. Martinez est accusé de meurtre, l'esclave, de complicité.—Garcia était un journal qu'il avait emprunté à Magdeleine; celle-ci ayant annoncé qu'elle avait l'intention de se rendre au Mexique et de s'y faire passer pour Mexicaine, Garcia lui dit que si elle l'osait, il la dénoncerait à sa maîtresse qu'elle avait d'ailleurs en peu trop notre pour tromper les gens. L'esclave lui répliqua que s'il était au-dessus d'un nègre, il ne tirait pas en ce moment son journal. Ayant rencontré Martinez peu après, elle lui raconta ce qui s'était passé; une querelle survint entre les deux hommes et Garcia fut poignardé.

Le Dr W. T. Leonard a fourni un cautionnement, par ordre du recorder Suit, pour répondre de sa comparution devant le même tribunal, sous prévention d'abus de confiance au préjudice de Mme V. E. McCord qui publie ici le "Southern Parlor Magazine."

Louisiane.

Nous lisons dans le *National* de la Pointe-à-la Hache :

RÉCOLTES A PLAQUEMINES.—Beaucoup de nos planteurs se sont vus dans l'obligation de suspendre leurs travaux d'exploitation pour se livrer entièrement à l'ensemencement de leur prochaine récolte; ils pensent tous reprendre leurs travaux dans peu de temps.

Depuis quelques années, plusieurs planteurs de notre paroisse ont cru remarquer que moins la canne restait en matelas, plus elle avait de force et de vigueur; aussi ont-ils adopté la méthode de les planter peu de jours après les avoir coupées. Ce moyen, nous croyons, ne peut que servir à améliorer les cannes en Louisiane, car n'étant pas exposées pendant des mois entiers à la chaleur concentrée, ardente et insalubre qui s'engendre d'ordinaire dans les matelas, les cannes sont plantées pures et intactes, les bourgeons sont entiers, forts et vivaces.

Les sirops sortis des usines des environs de la Pointe-à-la-Hache sont d'une qualité supérieure; ils sont purs et liquides, et peuvent être avantageusement comparés avec les sirops généralement appelés sirops naturels. Jusqu'à présent il nous a été impossible de savoir si les cannes étaient d'un bon rapport.

On nous assure que les récoltes de notre paroisse seront les plus belles de l'Etat. A tout prendre, elles ne seront guère moindres que celles de l'an dernier.

Le riz se vend de sept à huit piastres pris au moulin.

Les oranges se vendent 7, 8 et 9 piastres le millier. Les citrons, les limons, les cédrats, les bigarades et les goyaves sont en [illegible]. Nous n'avons eu que très peu de [illegible] cette année. Les [illegible] beaucoup à souffrir du [illegible] ... Les [illegible] plantés en plein [illegible] ... Les [illegible] sont chargés de fleurs.

CANAL TARASCON.—[illegible] ... d'écluses, et qu'elle n'aura pris que trois heures pour vidé des bassins d'écluses [illegible]

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe

DE 4 JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du City of Washington

Philadelphie, 18 novembre.—Le steamer City of Washington, parti de Liverpool le 5 novembre, est arrivé ici ce matin.

Le Niagara, parti de Boston le 22 octobre dernier, est arrivé à Liverpool le 2 novembre.

Nouvelles générales.

Les nouvelles politiques apportées par le City of Washington, ne sont pas très importantes.

La question napolitaine est dans le statu quo. Le ministre de Naples est toujours à Paris.

L'influence russe augmente, dit-on, rapidement dans les Principautés. On ajoute que la Turquie a consenti à la prolongation de l'occupation des principautés par l'Autriche et de la Mer Noire par les vaisseaux anglais.

L'Angleterre a adressé un ultimatum à la Perse. Les Perses ont repris Herat et ont battu les Afghans.

L'argent en France.

Des lettres de Paris disent que l'argent est maintenant abondant en France et que toute inquiétude est maintenant dissipée.

Des symptômes de mécontentement se sont manifestés dans les pays de fabriques.

Avis commerciaux.

Le coton est languissant à Liverpool. Les prix ont faibli de 1/16 d. après la réception des nouvelles apportées par le Niagara. Les ventes des trois derniers jours ne sont élevées à 18,000 balles.

Le marché aux céréales est languissant. Celles de Baltimore et de Philadelphie valent de 35sh. 6d. à 36 sh. 6d. Ohio 36 à 37 sh.

Le blé est calme.—Le rouge commande de 8 sh. 6d. à 9 sh. 2d. Le maïs est également calme et vaut : le blanc de 36 sh. 6d à 38 sh, le mêlé 35 sh 6d et le jaune de 33sh 6d à 34sh.

BATEAUX A VAPEUR.

Vicksburg, 18—Le steamer Natchez est passé ici à midi; le Republic à 2 heures; le John Strader à 5 et l'Hélipse à 6 P. M.

Vicksburg, 18 novembre—Le Star of the West est descendu ce matin à 6 heures et le Joe Hillman à 6 heures.

Marchés.

New-York, 18 novembre—La farine State vaut de $6 25 à $6 45; celle du Sud, de $7 à $7 40. Blé blanc, $1 60 à 1 55. Blé rouge, 1 55.

New-York, 18 nov—Le marché au coton s'est clos avec activité. Les ventes de la journée se sont élevées à 1300 balles. Le paré moyen vaut 12½; le réglisse languit, et le fret est actif.

Cincinnati, 18 novembre. La farine est cotée à $6 25. Rien de changé dans les blés.

Louisville, 18—L'Ohio baisse lentement en face de Pittsburg, de Cincinnati et de Louisville.

CHARGEMENT DE VIN, EAU-DE-VIE, ETC. — On trouvera dans notre partie maritime le manifeste du navire *Pretacter*, arrivé hier de Bordeaux. Le chargement de ce navire comprend : — 1411 barriques de vin — 163 demi barriques — 277 colis eau-de-vie — 3991 caisses de vin — 1263 caisses fruits — 519 caisses sardines — 30 caisses liqueurs — 40 barils vinaigre — 308 caisses bottes — 300 paquets cercles — 223 colis divers.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET RELIGIEUSE.—MM. Michon & Desportes, 200, rue Royale, au coin de la Place St-Antoine, viennent de recevoir un remarquable assortiment d'objets de piété, tels qu'images, crucifix, rosaires, chapelets, médailles, etc., qu'ils offrent à des prix très modérés. Ils ont reçu également des livres de piété magnifiquement reliés et illustrés. Nous appelons l'attention sur l'annonce qu'ils publient dans une autre partie de nos colonnes.

Correspondance parisienne.

Paris, 26 octobre.

La grande nouvelle d'hier relative à l'attitude prise par la Turquie dans la question des Principautés, se confirme avec détails, un des délais fixés par la Porte est même plus rapproché qu'on ne le supposait : c'est à partir du 28 octobre que les détroits devront être de nouveau fermés, après évacuation de la mer Noire par les vaisseaux anglais. On remarque en ce moment que la Russie (qui se trouve tout à fait d'accord avec la France pour la cessation de l'occupation autrichienne) est en rapport complet de sentiments avec notre gouvernement sur presque tous les points, tandis que l'Angleterre, en dépit de l'intimité de l'alliance, se trouve précisément en opposition avec notre politique sur ces divers terrains.

Le *Moniteur* a publié une note pour protester contre les calomnies propagées par la presse anglaise à l'endroit du gouvernement français. Cette note a donné lieu d'abord aux rumeurs les plus absurdes. On allait jusqu'à dire que cette communication, due à l'initiative du comte Walewski, serait désavouée le lendemain! C'était d'autant plus inepte que cette note parait être émanée directement de l'empereur et avoir été envoyée au *Moniteur* sans autre intermédiaire que M. Fould.

Plusieurs journaux de Londres répondent de la façon la plus vive à la note du *Moniteur*. L'émotion est très grande à ce sujet en Angleterre. La note en question a bien positivement été déterminée, tout au moins en partie, par un article du *Times* où l'on accusait des fortunes que l'on disait s'être rapidement accrues dans l'entourage de l'empereur, et spécialement celle que la feuille anglaise attribuait à l'un des ministres. Ce ministre, à cette occasion, a offert sa démission à Sa Majesté. Inutile de dire avec quel sentiment la démission a été refusée, puisque l'on sait la note à laquelle l'impression de l'empereur a donné lieu.

Les documents publiés par le *Moniteur* sur la question napolitaine répondent bien à tout ce qu'on avait dit sur ce sujet. Il y a une première Note du gouvernement des Deux-Siciles assez roide, suivie d'une autre qui cherche à effacer une mauvaise impression et ôte réellement tout motif et même tout prétexte à une intervention armée. Les concessions déclarées au roi de Naples étaient bien une amnistie et une réforme dans l'administration de la justice. On a remarqué, dans la Note adoucie du ministre des affaires étrangères napolitain, cette riposte indirecte au gouvernement français, qui n'aime pas plus les révolutions que le gouvernement napolitain...; seulement on diffère sur les moyens de les prévenir.

Comme détail, j'ajoute que le commandeur Carafa, qui a signé les pièces insérées au *Moniteur* et toutes les autres qui ont pu être adressées par son gouvernement sur le même sujet, est neveu de M. Carafa, compositeur célèbre, lequel est, comme on le sait, fixé à Paris.

Les instructions données au commandant de l'escadre de Toulon prescrivent (d'après ce que disent les mêmes documents) d'envoyer un batiment en observation dans les parages des Deux-Siciles : ce serait la frégate à vapeur l'*Asie* qui serait détachée, assure-t-on, de l'escadre du vice-amiral Trehouart, à cet effet. Une frégate anglaise devra appareiller simultanément.

Lord Howden a quitté Paris avant-hier pour retourner à son poste. D'après des nouvelles d'Espagne, reçues de divers côtés, on commence à y parler assez ouvertement d'un changement de dynastie, et pour réaliser une sorte de fusion, on rêve une régence à l'ombre de laquelle se ferait ce mariage—qu'on a déjà mis en avant—de la jeune princesse des Asturies avec l'infant don Juan, un des fils de Montemolin. Tout cela est plus que prématuré, sans doute; mais c'est déjà un grand symptôme que ces éventualités soient soulevées.

Nos vendanges sont à peu près terminées, et, en général, on n'a qu'à se louer de la qualité du vin. Ce résultat n'a rien qui doive surprendre, la récolte des raisins ayant pu s'effectuer dans de très bonnes conditions.

Le Midi n'est pas heureux cette année; c'est encore lui qui est le moins bien partagé sous le rapport du vin. Nos vignobles de l'Ouest et du Centre ont mieux récolté que les années précédentes; ceux de la Bourgogne et de la Champagne ont donné en abondance. Il paraîtrait que, dans quelques parties de l'Alsace, on fera du vin qui rappellera, dit-on, l'année de la comète. Bien que d'une faible importance relative, je vous signale les environs de Paris comme ayant fait des vendanges exceptionnelles comme qualité et comme quantité.

Nouvelles diverses.

—Le régiment de zouaves, en garnison à Alger, vient de recevoir l'ordre de quitter cette garnison privilégiée. Une plaisanterie assez inoffensive, mais qui n'était pas compatible avec le sérieux de la discipline militaire, paraît avoir contribué à cette disgrâce : les zouaves inscrivaient invariablement (sur chacun des comptes rendus de l'expédition de Kabylie, affichés par ordre du gouverneur-général), ces mots : *Contes Randon*.

—La duchesse d'Orléans se trouve toujours à Gênes avec ses deux fils, le duc de Chartres et le comte de Paris. La duchesse a loué pour l'hiver le palais d'Oneto, à Pozzuri-Ponsenta. On dit que l'ex-reine Amélie, veuve de Louis-Philippe, reviendra à Nervi.

—On lit dans le *Journal de Chartres* du 24 : Un trait de courage et de sang-froid vraiment remarquable de la part d'un enfant, s'est accompli hier, à Juslet. Le feu s'était déclaré inopinément dans une petite maison située au milieu de la campagne, à une certaine distance des habitations. Trois enfants, dont l'aîné peut avoir cinq ans au plus, s'y trouvaient seuls, dans l'impossibilité de sortir sans assistance. Un jeune garçon de sept ans et demi, nommé Louis André, ayant aperçu le feu et entendu des cris d'enfants courut aussitôt vers la pauvre demeure, dans l'espoir d'en ouvrir la porte et de sauver les petits malheureux qui y étaient enfermés.— La porte était fermée et la clef à l'intérieur. C'était là une grande difficulté pour le jeune André; mais tout entier à son dévouement, il ne se rebuta point, et par une présence d'esprit à laquelle on ne se serait pas attendu d'un enfant si jeune, il se fait glisser la clef sous la porte par les enfants, entre dans la maison, court au berceau où était couché le plus jeune de ces trois petits infortunés, le prend dans ses bras, va le déposer au dehors, puis revient chercher les deux autres.

Ce n'est qu'après s'être assuré qu'ils ne couraient plus aucun danger, qu'il pensa à avertir les voisins. On ne sait pas comment le feu a pris dans cette habitation, mais il est probable que les allumettes chimiques jouent encore ici le rôle principal.

[illegible]

N. de Rothschild vient d'acheter au prix de 1,675,000 fr. l'hôtel Langeron, rue du Faubourg-Saint-Honoré, No 35, ci-devant occupé par la veuve de M. le duc Decrès, ancien ministre de la marine sous le premier empire. Cet hôtel, placé entre l'hôtel récemment acheté par M. Emile Pereire et l'hôtel de Mme la maréchale duchesse d'Albufera, s'étend jusqu'aux Champs Elysées sur une étendue de 5472 mètres de terrain. C'est un peu plus de 300 fr. le mètre.

—Les vendanges sont en pleine activité dans les environs d'Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire* du 18. L'apparence de la récolte était fort belle, mais le rendement dépasse encore les espérances. On peut, dès à présent, affirmer que, dans notre pays, 1856 sera compté par les vignerons comme une bonne année.

—Le chancelier de l'Echiquier, en Angleterre, vient de publier le relevé des dépenses occasionnées par la guerre de 1854-1855. Ces dépenses se sont élevées à 15,915,000 livres sterling, tandis que les crédits alloués par le Parlement ne s'élevaient qu'à 14,612,000 livres, c'est-à-dire à 304,000 livres de moins; et, si l'on tenait compte des sommes transférées, l'excédant des dépenses sur le chiffre des fonds alloués serait de 959,000 livres. Du reste, le budget a été dépassé encore de 681,000 livres sur les fonds du commissariat, de 518,000 livres sur la solde des troupes. Cette situation devra être régularisée dans le cours de la session prochaine.

—Le *James Baines* et plusieurs autres navires qu'on sait partis d'Australie pour revenir en Angleterre, sont attendus avec impatience, parce que les quantités d'or qu'ils apportent rendront dans les circonstances présentes un grand service au marché des espèces monnayées et à la Banque de France. Des achats d'or pour des sommes considérables continuent en effet à faire refluer ce métal de Londres vers le continent.

—On a souvent eu occasion de citer de singulières notes civiles rédigées par quelque autorité rurale. En voici un qui, pour émaner de l'adjoint d'une commune assez importante de l'arrondissement de Pontoise, n'en est pas moins un échantillon assez curieux de naïve originalité, précisément peut-être parce que, sous le rapport du style, la rédaction n'en pèche ni contre la moindre règle de l'orthographe, ni contre la correction de notre langue :

"Nous adjoint, officier de l'Etat civil de la commune de G...., en l'absence et par délégation spéciale de M. le maire, permettons d'inhumer demain, 28 mai, le nommé W.... (Ch.-F.), âgé de 1 mois révolu, *sans profession*, *célibataire*, né à Paris, etc.

Le défunt était en nourrice dans la commune.

Commerce français.

On lit dans le Bulletin commercial hebdomadaire de la *Presse* :

Le commerce est toujours sous l'influence fâcheuse des difficultés apportées par la Banque de France à l'escompte de son papier. Les crédits se sont resserrés de tous côtés, et le contre-coup s'est fait sentir dans toutes les branches de l'industrie, et principalement dans les manufactures et dans les maisons de gros. Le détail avait à peine commencé ses approvisionnements pour la saison d'hiver lorsque les mesures de la Banque l'ont décidé à en restreindre l'importance. Cependant la vente du détail ne se ressent pas de ce malaise. Elle est même plus satisfaisante dans les magasins. Les besoins ordinaires de la consommation permettent d'écouler des marchandises, et, comme il n'y a nulle part d'encombrement, on n'a pas lieu de craindre que les entraves actuelles apportées au crédit ne soient suivies d'une crise sérieuse dans le commerce. Toute opération spéculative est forcément arrêtée; on se borne aux achats nécessaires pour la vente courante.

La fabrique de Paris a reçu peu de demandes pour l'exportation depuis le commencement du mois. La crise monétaire, qui est devenue générale en Europe, a suspendu presque toutes les opérations. Cependant, nous avons tout lieu de croire que la balance de nos échanges a encore été en notre faveur; notre commerce a, par conséquent, plus de capitaux à recevoir de l'étranger, pour le payement de ses expéditions, qu'il n'en a à expédier pour solder ses importations.

Les avis de nos manufactures de province annoncent un calme général. Les acheteurs sont devenus très rares à Lyon et à Mulhouse. Il en est de même à Amiens, à Reims et à Roubaix. Les prix des tissus se maintiennent, et il n'est pas probable que les fabricants consentent à de nouvelles concessions, car la hausse des prix de la main d'œuvre et de la matière première laissent à peine un bénéfice aux fabricants. A Lyon et à Saint-Etienne, les soieries sont toujours fort recherchées. Les métiers sont tous engagés pour plusieurs mois, mais la rareté des soies met une entrave fâcheuse à l'activité des ateliers.

Les vendanges sont terminées ou sur le point de l'être. Elles se sont faites dans les meilleures conditions désirables, et les vignerons qui ont attendu le plus tard possible pour vendanger obtiendront des qualités de vin supérieures. Mais les nouvelles favorables de la récolte sont loin d'avoir amené les propriétaires de vignes à faire des concessions sur les prix de leurs vins des années précédentes : les cours tendent presque partout à la hausse.

LA BANQUE DE FRANCE.

Paris, 25 octobre.

La Banque de France, n'ayant pu parvenir à dominer la situation au moyen de ses achats d'or à l'étranger, s'est vu, comme vous le savez, obligée de restreindre ses opérations suivant la diminution survenue dans ses ressources disponibles. Elle a réduit le terme d'échéance des effets admis par elle à l'escompte; elle a diminué l'importance de ses avances sur valeurs. Je ne parle pas de l'augmentation du taux de l'escompte, cette mesure n'ayant pas un effet absolument suppressif; je ne parle que des mesures qui devaient avoir pour conséquence de supprimer réellement une portion des négociations faites par la Banque. Si je reviens aujourd'hui à ce sujet, c'est que l'effet de ces mesures se fait, en ce qui concerne du moins la Bourse, de plus en plus sentir; c'est, en outre, que l'on prétend que depuis le conseil tenu jeudi dernier par les régents de cet établissement, il y aurait redoublement de sévérité à l'endroit des emprunteurs sur valeurs.

Vous savez que, pour cette nature d'opérations, la Banque n'est pas dans l'usage de notifier publiquement ses résolutions. Lorsqu'on se présente au guichet, on connaît le régime en exercice; eh bien, il paraît que, pour le moment, il ne se fait plus d'avances; il paraît surtout que les avances arrivant à échéance ne sont plus renouvelées et que la Banque exige un remboursement complet et immédiat.

Ceci s'explique par les réclamations nombreuses du commerce, qui prétend judicieusement que ses opérations ont été tellement eugmées et modérées que les mesures prises par la Banque n'en ont été conduit ne sont nullement justifiées; qu'il est dans cette circonstance victime des exagérations d'une spéculation de Bourse à laquelle la Banque a prêté aveuglément les mains en faisant trop légèrement des avances considérables, alors qu'elle n'avait pas été créée en vue de cette nature d'affaires, alors surtout que son capital primitif, devenu déjà insuffisant pour les besoins du commerce, ne pouvait suffire à cette extension d'opérations.

Si je suis bien renseigné, ces réclamations auraient porté coup; les agents de la Banque, émus par elles, les auraient soumises au gouvernement et celui-ci en aurait apprécié la justesse. On aurait en outre examiné de près la nature des avances faites par la Banque et on aurait reconnu que la très petite partie de ces avances auraient été faite à des possesseurs sérieux de valeurs, tandis que la très grande majorité s'appliquait à des spéculateurs qui avaient pris l'habitude de faire des emprunts indéfinis à la Banque et de se servir de sa caisse pour accroître leurs opérations. L'emprunt fait sur un premier nombre d'actions servait à acheter d'autres actions sur lesquelles on empruntait encore pour recommencer et élever ainsi l'une sur l'autre une série d'opérations.

Ceci bien établi, on croit que la Banque a résolu de faire liquider toutes ces affaires et que tous les prêts qui n'ont été faits, suivant l'usage de la Banque, que pour quatre-vingt-dix jours, puis ensuite que pour soixante jours, devront être remboursés à mesure de leurs échéances. D'après cela on suppose que sur les 145 millions d'avances qui figuraient encore au dernier bilan de cet établissement, cent millions au moins devront lui être rentrés d'ici au 15 décembre. La Banque veut être en mesure de pouvoir venir efficacement au secours du commerce pour la fin de l'année, époque qui amène toujours avec elle des besoins exceptionnels.

Quant à la spéculation, on reconnaît un peu tard que l'on s'est trop préoccupé d'elle et que tous les efforts que l'on a fait pour la dégager ont été contre le but qu'on s'était proposé. Aussi ne paraît-on avoir aucunement résolu de la laisser se tirer à ses risques et périls des affaires dans lesquelles elle s'est engagée. Il pourra en résulter quelques tiraillements à la Bourse; mais soyez certain que l'amélioration après laquelle tout le monde aspire dépend aujourd'hui de ce que cette attention bien entendue soit prise, et que cette dernière secousse sera le signal d'un véritable et sérieux mouvement de reprise. Déjà, depuis quelques jours on parle à notre Bourse d'exécution; vous savez que c'est d'habitude ainsi que se dénouent les positions trop tendues.

FEUILLETON.

LA JUIVE DE SEBASTOPOL.

IV. *Suite.*

Ara, tout absorbée par la recherche d'un expédient qui empêchât la séparation qui la menaçait, [illegible] avec une anxiété fiévreuse [illegible] ... fournissait mille projets, [illegible] mille plans irréalisables. Son rêve d'avoir [illegible] quelques heures, après l'avoir embrassé d'un air mystérieux qui [illegible] à réfléchir.

En [illegible], il la trouva seule dans la salle, [illegible] les papiers et les croquis du lieutenant. Elle interrogea d'abord sa physionomie, et, la trouvant engageante :

—Sais-tu, dit-elle, que tu as fait une bonne affaire avec ces Français?

—Ah! ah! tu crois cela?

—Oui...

—Vingt mille francs!......

—Je le disais; l'opération est agréable.— Mais, [illegible] s'approchant de son oreille, après s'être bien assuré que personne ne l'écoutait, je prépare une meilleure.

—Ah!......

—Chut!.... Je vais te confier ce secret..... —[illegible] en retombant tristement et [illegible] par les conseils du divan, [illegible] d'espérer la vie.

—[illegible] ..... c'est précisément notre vie, la tienne surtout, que je veux assurer.

—Que dis-tu?

—Tu me [illegible]..... Il s'arrêta et poussa un [illegible] soupir. Il m'en coûtera près de [illegible] roubles!....trois mille!

—[illegible]

—[illegible] en bible, qu'il ouvrit devant [illegible] la page du Deutéronome.

—[illegible] ... ou qui, comme [illegible] Benjamin, j'ai mis toute mon [illegible] ...

vincible, fut traité trois fois par celles de ses femmes qu'il aimait le mieux. Ara, engagée par serment à n'obéir en ceci à personne, mais qu'un mot indiscret sorte de la bouche.

—Mais je le jure, père, je le jure!

Elle appuya la main sur le livre.

—Sache donc que la nuit qui suivra celle-ci, une des portes de la ville sera gardée par la compagnie d'un officier de hulans, auquel j'ai rendu dans le temps d'importans services, et qui, moyennant une indemnité ....ces Russes sont si avides! consent à nous laisser sortir tous deux, toi déguisée en homme, en nous faisant passer à la queue d'un peloton de volontaires allant en reconnaissance. La nuit promet d'être sombre; il n'y aura pas de lune, et le temps est plus pluvieux que jamais. Une fois hors des remparts, nous gagnerons la campagne. Je connais les directions. Si nous tombons dans les mains des Francs, rien à craindre; dans tous les cas, nous atteignons Inkermann ou Eupatoria.

—C'est le salut, c'est la vie, c'est....

Elle n'acheva pas son exclamation joyeuse. Il le fit pour elle, à sa manière :

—C'est notre fortune assurée privée.

Elle songeait bien à la fortune vraiment! Tout ce qu'elle voyait dans cette délivrance, c'était le moyen de revoir Hector, de le retrouver, de s'attacher à lui pour toujours. Elle mourait mariée la moitié de cette richesse importune, pour franchir d'un seul bond le temps qui la séparait encore de cette fuite, et l'autre moitié pour être déjà réunie à lui. Un cœur comme le sien se préoccupe bien de ces trésors pour lesquels tant d'autres se consument! Cependant, jusqu'à cette double étape, qui devait décider de son existence, ne trouvait un temps d'arrêt marqué par la joie. Dans une heure s'allait-elle pas se trouver près de son amant, recevoir la nouvelle assurance de sa tendresse, ses baisers, ses serments! Elle pourra ne lui annoncer l'événement qui se prépare, mais elle espère qu'à l'expansion de ses caresses il le devinera.

O Seigneur! Abéder qui connaissait les malheurs aurait dû mieux en profiter.

Elle sonna enfin, cette minute tant souhaitée du rendez-vous. Entrevue mystérieuse, pleine de confidences passionnées, d'ardeurs séraphiques, de joies ineffables, de serments, de baisers et de larmes! Mais tout passe vite ici-bas, le bonheur surtout. Il fallait songer à se séparer. Se séparer! lequel des deux prononça le mot cruel, auquel le cœur le plus aimant pense d'ordinaire le dernier? Ce fut Ara, car pour elle la séparation ne devait durer qu'un jour, pour mener ensuite à une réunion sans limites.

Mais Hector ignorait ce secret! son visage s'assombrit, sa parole devint amère, un reproche arriva sur ses lèvres. Un reproche déjà, au milieu de cette passion si jeune! Toute la résolution d'Ara s'évanouit, elle oublia son père, sa parole, le livre saint. L'amante révéla ce que la fille devait taire. Puis, les imprudents, sans méfiance, sans souci, ils regagnèrent leur chambre, sans regarder sous leur pas s'il ne marchaient pas sur un aspic.

Louise seule, durant cette nuit, dormit d'un sommeil paisible, sous le toit du vieux juif, où l'agitation de la crainte, de l'espoir, de l'amour, de la cupidité, tenait tout le monde éveillé. La journée commença sous les mêmes impressions. Au mouvement, aux regards, au diapason des voix, l'œil le moins exercé aurait reconnu une vive préoccupation, même en raison du soin de chacun pour paraître indifférent.

Le lieutenant, au lieu d'étant venu annoncer aux prisonniers la nouvelle définitive de l'échange, fixé à trois jours de là, en fut lui-même frappé; mais il l'attribua tout naturellement à cette décision qu'ils devaient attendre si impatiemment. Après un entretien amical avec les deux Français, et l'échange de formelles promesses de se revoir au jour à Paris, après le rétablissement de la paix, il prit Hector en particulier.

—Franchement, lieutenant, lui demanda-t-il, avez-vous à vous louer de vos hôtes?

—Certes, mon cher ennemi; ne vous l'ai-je pas toujours dit?

—Eh bien, voulez-vous un moyen de vous acquitter envers eux?

—Parlez; je le saisirai avec empressement.

—Dans le temps où nous vivons, entourés d'ennemis habiles, déterminés, l'administration se voit forcée de recourir à des moyens qui vous répugneraient peut-être, à vous autres Français.

—Je sais; la délation, l'espionnage.

—Nommez cela comme il vous conviendra, je vous le permets. Le gouverneur a besoin d'être renseigné sur toute, à tout, et à tous. Or chez ce juif là, on veut presque partout confiance en vous, vous pouvez aussi que je ne suis pas complice de ces mesures. Une parole résumera d'ailleurs ce que je veux vous dire : Engagez vos hôtes à se méfier de leur domestique.

—Zamori! Oh! je l'apprécie à sa valeur.

—Pas assez, peut-être.

—Vous m'inquiétez! Que savez-vous?

—Rien, sur mon honneur; mais je l'ai vu pénétrer ce matin dans un lieu où se tiennent par agents secrets du gouverneur. Je ne vous recommande pas la sagesse et la circonspection.

Cette confidence rendit Hector tout pensif. Une inquiétude mortelle l'agitait.

—Si nous ne nous voyons plus, reprit le lieutenant en lui tendant la main, recevez mes adieux, et promettez-moi, quoi qu'il arrive, d'emporter de chez nous cette conviction que les Russes, en particulier, valent mieux que leur gouvernement.

Il en sait et promet la main qu'on lui offrait.

—Adieu, c'était en effet adieu; je ne serai pas ingrat au point de l'oublier.

Il se hâta de faire part à Abéder et à sa fille de la recommandation du lieutenant russe; mais, à sa grande surprise, cette révélation, qu'il ne pouvait malheureusement expliquer qu'à ce moyen de son auteur, ne leur parut pas; il ne connaissait pas ce fait, ne changeait rien à leur plan. Leur appréhension ne se porta que sur les espionnais s'occupait rien de nouveau, ils le savaient depuis longtemps. Toutefois Abéder de vendre le mirer à l'occasion; il savait à découvrir le fond des choses. Mais le Grec, rampant jusqu'à terre sous le regard sévère et le geste menaçant du maître, protesta de son dévouement, avec un accent, un attendrissement si prononcés, que le vieillard, sans être aussi sur son compte, dut croire qu'il avait été au moins pour cette fois trahi de ses derniers projets.

Constamment surveillée, trop bête! par son père, Ara ne trouva pas une minute à consacrer à ses adieux avec son amant; tout ce qu'elle put faire, à la dérobée, fut de lui serrer la main en lui glissant une mèche de ses longs cheveux noirs.

Tout semblait marcher à souhait et déjouer de sinistres présages. La journée, froide, pluvieuse, se terminait par une nuit profonde, obscurcie encore par une tempête. Les aventuriers russes se disposaient à leur expédition, tandis que les deux Israélites, ayant déjà acquitté la moitié de leur rançon aux mains du chef de poste, qui devait toucher le reste à leur sortie, revêtaient leur travestissement. Un quart d'heure encore, ils étaient sauvés.

(*A continuer.*) OCTAVE FERÉ.

Ma chère Ataman d'une seule bouteille des AMERS dans un cas grave de dyspepsie.

PHILADELPHIE, 20 mars 1856.

Mon cher Monsieur,—J'avais la dyspepsie depuis cinq ans; le cas était très grave, et j'avais vainement eu recours aux remèdes qu'on recommande ordinairement. Plusieurs fois je faillis devenir; je ne pouvais trouver de soulagement. Enfin, sur les vives sollicitations de prendre les Amers Allemands de Hoofland, j'éprouvai, après en avoir pris une bouteille, un soulagement étonnant. Aussi, je ne voudrais pour rien au monde me passer de ce remède, car, grâce à lui, me voilà aujourd'hui guérie. Jour d'hui qu'elle ne l'a été depuis bien des années.

Je suis, etc. ELIZABETH GAUL, No 13, Carter's Alley

Au Dr. C. M. Jackson.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

A vendre par J. WRIGHT & Co,
19 nov—1m 3jsv e Nos 21 et 151, rue de Chartres

Vermifuge Canadien de Wimer. Les matérielles ne sont pas plus nuisibles à la végétation que les vers à la santé des enfants. La plupart des remèdes auxquels on a recours sont souvent plus qu'aussi dangereux que la maladie. Vermifuge, le mercure, etc., étant des poisons corrosifs. Le Vermifuge Canadien de Wimer est tout différent : c'est une préparation purement végétale qui frappe infailliblement les vers et prévient le système.

Souvenez-vous du nom : Vermifuge Canadien de Wimer. Rappelez-vous que c'est le seul remède dans lequel on puisse placer la plus entière confiance.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co.
11 sov—3f Nos 21 et 151, rue de Chartres

Michon & Desportes.
LIBRAIRES
200, RUE ROYALE.... 6, FAUBOURG MONTMARTRE
NOUVELLE-ORLEANS. PARIS.

MM. Michon & Desportes font savoir à leur nombreuse clientèle, tant en ville qu'à la campagne, qu'ils viennent de recevoir par les dernières arrivées de France, un assortiment complet d'objets de religion, qu'ils vendront au plus bas prix, savoir :

Cierges pour première communion, festonnés et unis.
Vierge Immaculée, en biscuit de porcelaine, très-grande.
Vierge Mère, en biscuit de porcelaine, très-grande.
St-Joseph, en biscuit de porcelaine, très-grande
Naissance de Jésus do do
Ange à genoux do do
Neuvaine à Marie.
Cantiques des Epinette.
do de St-Sulpice.
Pensées d'Humbert.
Doctrine Chrétienne Lhomond.
Ame élevée à Dieu.
Quatre Fins Dernières.
Chapelets en or et argent.
Croix do do
Médailles et médaillons or et argent.
Papier et fournitures de fleurs.
Almanach 1857, calculé pour la Nlle-Orléans.
19 nov

Demande de nourrice.
ON demande une NOURRICE d'un mois. S'adresser au No 30, rue Mysterieuse, ou au No 25, rue Colombus. 19 nov—3

MME ANGELINA prévient les familles qui désirent faire prendre des leçons de DANSE à leurs enfants qu'elle donne des leçons chez Mme Daron (St Louis Institute) tous les mardis et jeudis, de midi à 1 heure, et de 11 heures à midi le samedi. 19nov

AVIS est par le présent donné que le soussigné a l'intention de demander à la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans l'émancipation de la négresse PETSY, âgée d'environ 28 ans, et de ses deux enfans, Lafayette âgé d'environ 5 ans, et Pierre, âgé d'environ 1 an.
19 nov—1m 6 18 E. L. SEGUR.

A VENDRE
UN bel établissement, consistant en un Café avec billard, le tout très achalandé dans un des meilleurs quartiers du Second District.
Pour les conditions s'adresser rue de la Douane, 96, encoignure Bourbon.
19 nov DERBY, courtier.

ATTENDU par le navire James Brown, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge, Haut Talence, 1850;
25 do do do Pessac, 1851;
[illegible]
A vendre par LOUIS F. MARTIN, [illegible] rue Bourbon
19 nov

[illegible]

ATTENTION.

Soieries noires et en couleur, drap noir et en couleur, velours &c.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de marchandises sèches, soieries, velours, etc. qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Banks & Lanaux, No 77, rue de Chartres.

Conditions à la vente.

[illegible] vins, etc.

[illegible] S. Sykes vend à l'encan, aujourd'hui, à midi, à son magasin d'encan, No 45, rue des Magasins, par ordre des consignataires, le chargement de la goélette Electra, de Malaga, comprenant raisins, amandes, vins, &c. &c.

M. D. E. Morphy vend aujourd'hui du coton avarié. Voir l'annonce.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

Nov. [illegible]—Esclaves de valeur.
Nov. [illegible]—Propriété améliorée, rue Gravier, [illegible] etc.
20 Nov. Résidence rue Jackson 4me district. 14 terrains propres à batir, rue Prytanée, 4me district.
Nov 20—Résidence de famille rue Robin 1er dist. Résidence rue Nayades et terrain vague rue Gravier.
[illegible] ... [illegible]

Déc. [illegible]—Terrain vague rue Jackson, entre Prytanée et Chestnut, 4me district, pour le compte de la succession de Alex. F. Dobb.
Déc. [illegible]—Terrain de valeur à Faubourg Duonne, pour le compte de la succession de Timothy H. Corcoran.

J. LEVOIS & Cie,
Encoignure Bourbon et Canal.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons LUNDI 21 COURANT notre assortiment de nouveautés de saison, composé entièrement d'articles de choix, provenant des maisons les plus renommées pour le bon goût et l'élégance.

CRÊPE LOUISIANAIS.
[illegible]
BROCHÉ.
POIL DE CHÈVRE.
ROBES D'HIVER À VOLANTS CHENILLE OMBRÉE.
do do do SATIN CHINÉ
ROBES de CHAMBRE en CACHEMIRE pour DAMES.
CHALES CACHEMIRE BROCHÉ.
do ARABELLA.
do PELUCHE OMBRÉE.
do CHENILLE.
do CACHEMIRE BOUFFANTE, longs.
do Vrai CACHEMIRE NOIR.
do TRICOT de BARRÈGE.
do VELOURS BRODÉ.
ÉCHARPES SOIE BROCHÉE et velours brodés.
[illegible]
PELISSES et MANTES pour Dames.
SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ.
BRODERIES,
VALENCIENNES,
ROBES DE BAL,
COIFFURES,
GANTS JOUVIN.
17 nov J. LEVOIS & Co. Encoig. Canal et Bourbon.

A VENDRE par la maison "Roman et Louis Ducournau," les marchandises ci-après reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord :
Mérinos français couleurs assorties,
[illegible]
Broderies françaises,
[illegible]
[illegible] pouces,
[illegible]

Articles du Nord.
[illegible]
17 nov [illegible] de LOUIS DUCOURNAU, 35 rue de Chartres.

NOUVEAUTÉS!....NOUVEAUTÉS!
Lauzer & Levasseur,
Nos. 8 et 10, rue de Chartres.
ONT reçu par le Gottenburg et le Philadelphia :
[illegible]
A la porte et par coupe à volants :
[illegible]

[illegible] ... PAPIER.
[illegible]

COMPOSITION NOUVELLE.

GRANDE FANTAISIE POETIQUE,
POUR PIANO,
PAR E. HOLLING.

Cette composition a eu à Paris un grand succès.
En vente au magasin de musique de BENOIT, 72 rue de Chartres. 17 nov—3

MUSIQUE NOUVELLE.

T. E. BENOIT,
72, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir un grand assortiment de Musique nouvelle.

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE.
[illegible]
MUSIQUE DE PIANO.
[illegible]
17 nov T. E. BENOIT, 72, rue de Chartres

AUX DAMES.
Mercerie........Mercerie........Mercerie.
REÇU par LION & PINSARD,
[illegible]
Vente en détail à des prix très modérés.
LION & PINSARD,
19 nov 66 et 68 rue Royale enc. Bienville

RESTAURANT MADISON.
TENU PAR EUGENE CAILLER.
M. EUGENE CAILLER
Vient d'ouvrir au No 12 [illegible]
RUE MADISON, UN RESTAURANT
[illegible]
RESTAURANT MADISON.
[illegible]

F. A. GONZALES,
MARCHAND DE FOIN, MAÏS, AVOINE ET SON,
No 11, Front Levee, Près Bienville.
[illegible]

"Pétards," "Pétards."
250 caisses Pétards No 1 à vendre par
[illegible]

[illegible]

Banque d'Epargnes.
No 145, rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1856.
[illegible]
SAM. JONES, caissier.

Maison J. Cotton,
288, rue Royale, encoignure Ste-Anne,
VIENT de recevoir par les navires Oregon et Gottenburg, du Havre, un joli assortiment de marchandises de modes et nouveautés, choisies par lui-même à Paris.

Les dames et les messieurs qui voudront visiter son magasin y trouveront un grand assortiment de :
[illegible]
Parfumerie,
Jouets d'enfant,
Articles de fantaisie.
17 nov [illegible] J. COTTON.

ADOLPHE BLACHE,
69, rue Royale.
VIENT de recevoir par les navires Oregon et Gottenburg un assortiment considérable de marchandises françaises, parmi lesquelles :

Chemises.
Chemises toile à la nouvelle mode;
do brodées;
do mi-toile, à large et petits plis;
do coton, blanches et en couleur;
do toile do do do
Devants de chemises en toile, brodés et simple. Cols et poignets de chemises, toile et coton.

Caleçons.
Caleçons toile, de toutes grandeurs;
do coton croisé et tricoté;
do flanelle croisée;
do laine tricotée;

Gilets.
Gilets en fil d'Ecosse;
do coton croisé et tricoté;
do flanelle do do
do do de mousseline;
do soie et en cachemire.

Chaussettes.
Chaussettes fil d'Ecosse, blanches, écrues et couleurs;
do toile do do
do coton do do écrues do
do laine, blanches et grises.

Mouchoirs.
Mouchoirs batiste de tous prix,
do do à ourlet,
do do à vignettes,
do do à initiales brodés

Cravates.
Une grande variété de cols, cravates, écharpes en satin, taffetas, moire grenadine, etc. etc., le tout du goût le plus nouveau.

Foulards.
Un assortiment considérable de foulards unis, brochés et imprimés.

AUSSI:
Un joli choix de cannes,
[illegible]
17 nov

A. BARBAUD & Co.,
183, rue du Canal, (bâtisses Touro)
VIENNENT de recevoir à leur nouveau magasin un brillant assortiment d'articles de Paris.— [illegible]

GANTS JOUVIN
Reçu par le Gottenburg et l'Oregon, deux cents douzaines gants de peau, garantis Jouvin.
50 dou. gants castor.
A vendre par A. BARBAUD & Co.,
16 nov 183, rue du Canal

Avis de société.
LE soussigné ont formé aujourd'hui une société pour les affaires d'encan en général, à la Nouvelle-Orléans, sous la raison DEVERGES & de ROMES, au No. 22, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane.
P. DEVERGES,
E. DE ROMES.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1856. 20 oct—1m

Lingerie pour dames.
50 doux chemises super. en mérinos montantes et décolletées,
[illegible]
à vendre par P. & E. REILLY & Co.
17 nov 126, rue du Canal

Manteaux de velours.
100 manteaux super. en velours noir, derniers goûts,
[illegible]
17 nov P. & E. REILLY & Co. 126, rue du Canal

Châles pour femmes.
120 châles super. de voyage, grande fantaisie,
[illegible]
17 nov P. & E. REILLY & Co. 126, rue du Canal

Galvanoplastie perfectionnée
LE soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de cette ORFÈVRERIE, dont la supériorité réelle a été si vite reconnue.
[illegible]
27 nov J. TACON, 107 rue de Chartres

Changement de Maison, pour enfants.
124 [illegible]
17 nov BAXTER, LOVELL & Co.

Marchandises nouvelles.
Par le Black Warrior.
LE soussigné offrent en vente, à bon marché, les articles suivants :
[illegible]
A. ROUSSET & Co,
7 nov 2000 rue du Canal, près Chartres

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 13.
NOUS recevons en ce moment, des manufactures, par voie directe, un grand assortiment de tapis, tels que :
[illegible]
19 nov A. BROUSSEAU & Co.

Miguel Hernandez Jr.,
ENCANTEUR,
No 2, rue de la Vieille Levée (autrefois rue Victoire) entre Esplanade et Français.
[illegible]

Leçons de pianos.
M. ALEXANDRE PLANDRY, professeur de piano, informe le public que, venant se fixer à la Nouvelle-Orléans, il se propose de se livrer à l'enseignement du piano et de la musique.
Références—G. Casimiche, professeur de piano, Dr Saint Martin, N. Augustin.
GARDES & CHAPTEAUX.
La résidence de M. Plandry est rue St-Philippe, No 260, entre Villeré et Marais. 31 oct—1m

ÉMIGRATION!!!
500,000 Comptes,
destinés pour l'Oregon.
En vente chez Ver HEBERT & Co.,
[illegible] 160 rue de Chartres.

1857—ALMANACH
Calculé pour la LOUISIANE.
A vendre en gros et en détail, chez
Ver HEBERT & Co.,
[illegible] 160 rue de Chartres

B. F. GIBBS,
Courtier de marchandises et de denrées.
[illegible] BANK PLACE, et [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.

LE soussigné [illegible] G. BOYER reprend ses classes de musique, pour l'instruction [illegible]

OFFRE d'un teneur de livres [illegible]

[illegible] par le dernier arrivage de Marseille :
[illegible]
[illegible] de Frontignan, Pre. Jourdan.
[illegible] vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par E. MERANO,
[illegible] encoignure Chartres et Conti

[illegible] nouvelle.
[illegible]
LAGAY & LAGANU, importateurs,
22 oct 32, rue de Chartres

CONFECTIONS D'HIVER
[illegible]
65 [illegible]

Habillemens d'enfans.
85 [illegible]

[illegible]

LOTERIE SWAN & Co.
(Autorisée par l'Etat de Géorgie.)
NOUVEAU PLAN!
3300 lots—Le plus petit lot est de $40.
Plus d'un lot à chaque dix billets!
Les lots sont garantis.
Loterie de l'Académie de Fort Gaines!
CLASSE 50,
pour être tirée publiquement dans la ville d'Athènes, Géorgie, le VENDREDI 28 novembre 1856, sur le
Plan des nombres simples!!
On garantit aux acheteurs de 10 billets entiers de nombres consécutifs un lot de $40. Les demi et quart de billets, en proportion.
SAM'L SWAN & Co, Directeurs.
30,000 nombres—3,300 lots.
Les lots s'élèvent à la somme de $304,000!! et seront distribués d'après le plan suivant.

1 lot de	$40,000	est	$40,000
1 do	12,000		12,000
1 do	5,000		5,000
1 do	2,000		2,000
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
10 do	200		2,000
100 do	100		10,000
100 do	70		7,000

APPROXIMATIONS :

4 lots de $150, approx. de $40,000, sont				600
4 do	125	do	12,000	500
4 do	100	do	5,000	400
4 do	75	do	2,000	300
4 do	50	do	1,000	200
40 do	25	do	200	1000
3000 do	40	do		120,000

3,300 lots s'élevant à $304,000
Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.

Plan de la Loterie.
Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en fer-blanc et mis dans une roue.
[illegible]

AVANTAGES AUX CLUBS.
Comme on permet qu'un billet sur 10 gagnera $40, nous conférons des avantages de paquets de 10 billets (nombres se suivant) aux prix suivants, c'est à dire ce qu'on risque :
Certificat d'un paquet de 10 billets entiers........$60
do do de 10 demi billets..........30
do do de 10 quart de billets..........15
[illegible]
Les billets gagnants sont payés comptant et échangés à l'un des deux bureaux.
Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 36, S., Bureau de poste, Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & CO, Atlanta, Ga.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.
18 nov—[illegible]

Gros Lot.
$100,000!
[illegible]
GRANDE LOTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND,
Au profit des loteries consolidées du Maryland.
CLASSE EXTRA SIX.
Pour être tirée à Baltimore (Maryland),
SAMEDI, 22 NOVEMBRE 1856.
R. FRANCE & Cie, directeurs.
Les lots s'élèvent à $288,880.
30,000 billets—2,110 lots.
Les lots sont payés en plein.
—PLAN—

1 Lot de	$100,000,	sont	$100,000
1 do	50,000		50,000
1 do	25,000		25,000
1 do	15,000		15,000
1 do	11,000		11,000
1 do	5,000		5,000
1 do	3,000		3,000
1 do	2,500		2,500
1 do	2,500		2,500
1 do	2,000		
1 do	2,000		6,000
1 do	2,000		
1 do	1,500		7,500
5 do	1,500		
200 do	500		100,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $800, approx. de $100,000 sont				$3,200
4 do	600	do	50,000	2,400
4 do	500	do	25,000	2,000
4 do	400	do	15,000	1,600
4 do	300	do	11,000	1,200
4 do	200	do	5,000	800
4 do	100	do	3,000	400
12 do	50	do	2,500	600
20 do	80	do	2,000	1,600
20 do	60	do	1,500	1,200
800 do	40	do	500	32,000

1,110 lots s'élevant à........$288,880

APPROXIMATIONS.
Les deux numéros qui précéderont et les deux qui suivront immédiatement ceux qui gagneront les 222 premiers lots, auront droit aux 888 lots d'approximation. Par exemple : si le billet 11,250 gagne $100,000, les billets 11,248, 11,249, 11,251 et 11,252, auront droit chacun à $800, et ainsi de suite d'après le plan. Si le billet No 1 gagnait, les approximations seraient 2, 3, 29,999 et 30,000. Si le billet No 30,000 gagnait, les approximations seraient 29,998, 29,999, 1 et 2. Si le billet No 2 ou 29,999 gagnait, les approximations seraient d'après le même principe.

PLAN DE LA LOTERIE.
Dans le tirage actuel il y a 30,000 billets numérotés de 1 à 30,000; 222 lots gagnants et 888 approximations, faisant en tout 1,110 lots gagnants.
Les numéros 1 à 30,000, correspondant aux numéros des billets, imprimés sur des bandes de papier, séparément, roulés dans un petit tube en ferblanc, sont placés dans une roue de verre.
[illegible]
Les lots sont payables après le tirage, en plein, sans aucune déduction.
Billet entier, $20.—Moitié de billet, $10—Quart de billet, $5. Huitième, 2 50.
Pour les billets, s'adresser à la lettre G. 24, bureau de poste, N. Orléans. 7 nov—[illegible]

OUVERTURE de MARCHANDISES NOUVELLES.
D. F. SCANLAN & Co.,
Nos 12 et 14, rue de Chartres,
ANNONCENT respectueusement aux Dames qu'ils ont fait l'ouverture d'un assortiment choisi de [illegible] robes, [illegible] et Chapeaux de Paris, [illegible] de soie et de mousseline brodée, [illegible]
Venant d'être reçus par les navires Orégon et Gottenburg, du Havre.
—Ils ouvriront demain.—
Un envoi de robes noires unies et garnis de toute couleur, unis. 16 nov

FANTAISIES NOUVELLES.
91........RUE DE CHARTRES........91
NOUS déballons un joli assortiment de Nouveautés et Articles pour modes, tels que :
Manteaux — Mantelets et Talmas,
Ombrelles, manteaux et parapluies.
Bandes et Jupons brodés,
Cols et Chemisettes dito
Robes pr. baptêmes
Voiles pr. mariées
Gants et voilettes,
Fleurs artificielles,
Plumes nattées,
Chapeaux soie et paille,
Galons Peluche,
Robes soie,
Passementerie,
Velours,
Franges,
Crêpes,
En toutes sortes de fournitures pour modes, que nous vendrons aux plus bas prix du marché.
11nov J. DERSES Jr & Co.

Changement de magasin.
J'AI transporté aujourd'hui mon magasin de No 17, rue St-Charles, au No 6, rue Bourbon, près Canal, bâtisses Touro. J. CASSERGUE, marchand tailleur
31 oct—1m

Habillemens confectionnés.
A. L. LOGAY,
89, rue Commune en face le City Hotel.
CET établissement, tout récemment ouvert, le soussigné informe le public qu'il a un grand assortiment d'habillemens confectionnés dans les [illegible] et du dernier goût. [illegible] ... à des prix très modérés. 11 nov—6

Peintre en portraits.
M. H. HARDING a établi son nouvel atelier au No. 74, rue de Chartres, au second. Ses portraits ne laissent rien à désirer. Il sollicite le patronage du public.

Maison Boyer frères, V. Benquet & Co
Nlle-Orléans, 25 août 1856.
ONT constamment en main un grand assortiment d'épicerie, conserves alimentaires, fruits à l'eau-de-vie et au jus, saucissons de Boulogne et de Lyon, etc., etc.
Vins rouge et blanc, en barriques, de bonne qualité, pour famille; vins en caisses, fins et ordinaires; cognac, champagne, liqueurs assorties, brandy, genièvre, whiskey, etc., etc.
A vendre dans leur magasin encoignure Moreau et Mandeville, Troisième District.
ILS ATTENDENT incessamment, par le navire Helen A. Miller, de Bordeaux:
[illegible]
BOYER FRÈRES, V. BENQUET & Co.
[illegible] Enc. Moreau et Mandeville, 3e District

NEW EAGLE WAREHOUSE No 2,
Entrepôt autorisé par la Douane,
Rue Louis, entre Enghein et Port, 3me District,
AVIS AUX IMPORTATEURS.—Le soussigné [illegible]
A. ROULAND.

REÇU TOUT RÉCEMMENT,
AU
Magasin à bon marché,
186............RUE DU CAMP............186
[illegible]
HORACE HARDY,
[illegible] 186, rue du Camp

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.
MESSIEURS les consignataires des marchandises chargées à bord du steamer Français FRANÇOIS ARAGO, capitaine Gilbert, sont priés de vouloir bien faire leurs entrées en douane aussitôt l'arrivée du navire dans le port, lequel se conformera à la loi du 3 août 1856 commencera de suite son déchargement sous un permis général de la Douane.
EDOUARD DE PASSERIT & Co. } Agents
J. P. WHITNEY & Co.
23 oct

RAFFINERIE CARONDELET.
BI-SULFITE DE CHAUX.
LES soussignés offrent en lots à la convenance des acheteurs, du Bi-Sulfite de chaux d'une très grande force et d'une qualité supérieure.
Cet article étant fabriqué avec la meilleure chaux de manière, et parfaite pureté est hors de tout doute. EDW. SHIFF & Co,
1nov—1m No 128, rue Commune

Appareil patenté.
Perfectionnement introduit dans la fabrication du Bi-sulfite de chaux.
LES soussignés ont l'honneur d'informer MM. les planteurs et marchands commissionnaires, qu'ils ont toujours en main du bisulphite de chaux, d'une densité uniforme et telle, qu'il est *classé* au premier rang par les planteurs qui l'ont employé.
[illegible]
BERNARD & ALBRECHT,
Agent T. LANAUX, com. march.
[illegible] rue Canal No 12

Découverte importante!
ÉCLAIRAGE SANS DANGER
AU
KEROSENE
OU
HUILE DE CHARBON.
LES soussignés, seuls agents en Louisiane, de North American Kerosene Oil Co., de New York, annoncent au public et à leur clientèle qu'ils peuvent fournir cette huile remarquable dans l'éclairage est un des meilleurs huiles à brûler [illegible]
Ils tiendront trois qualités de cette huile
LE KEROSENE BINNACLE OIL, fabriquée expressément pour remplacer à meilleur marché l'huile de blanc de baleine en usage pour les lampes de navires et toutes espèces de lampes fixes à huile.
Le KEROSENE BURNING et LUBRICATING OIL ou huile à lubrifier et en même temps à éclairer, brûlant dans toutes les lampes ordinaires à huile.
Et le KEROSENE BURNING OIL, ou kerosène ordinaire à éclairer, brûlant dans des lampes nouvelles, ou dans les lampes à camphine moyennant un changement peu coûteux.
[illegible]
R. NAUTRE & Co.
[illegible] 25, rue Condé

GRAND ASSORTIMENT DE
CHAUSSURES NOUVELLES
D'HIVER,
Créoles, Américaines, à Françaises.
Pour Dames : Souliers satin blanc,
do Souliers chevreau blanc.
do Bottines élastiques, vernis à boutons,
do Bottines, brodequins, souliers de toutes grandeurs,
do Pantoufles et souliers fourrés, [illegible] &c. &c.
Pour Demoiselles et Enfants.—Souliers satin, bottines à boutons et sans boutons, pantoufles, [illegible] &c. &c.
Pour Messieurs.—Bottines à boutons et sans boutons, avec élastiques, IMPERMÉABLES.
[illegible]
En outre : Bottes vernies et non vernies, bottines, brodequins, souliers de toutes qualités.
Pour Garçons & Enfants.— Assortiment complet et des plus variés, bottes, bottines, brodequins, souliers, &c., &c., de tous genres.
[illegible]
BLANCAND & GUITET.
1[illegible]nov. *Encoignure Dumaine & Royale.*

Marchandises nouvelles!
Magasin de Marchandises Sèches,
A BON MARCHÉ,
THEODORE DANZIGER,
ENCOIGNURE ROBINSON ET ORLEANS,
Et No 97, rue du Cirque.
REÇU par le navire Black Warrior, un nouvel approvisionnement comprenant :
[illegible] jolis manteaux et mantelets en drap et velours de $10 à $20 pièce.
Soieries et robes de soie à volants d'un nouveau genre.
Soieries de Florence, couleurs assorties, à 25 cts la verge.
Drap noir et couleur, pour mantelets.
Peignoirs brodés, en jaconat et linon.
Cols et manches.
Garnitures et franges. 15 nov

Saison d'automne 1856.
IMPORTATION DIRECTE.
HAMBURG & FORSTER,
29, rue de la Douane, près Chartres,
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool et de Hambourg, les articles suivants, qu'ils offrent en vente, au plus bas prix du marché :
GROS DU RHIN et LUSTRINES, de toutes largeurs.
GROS D'ITALIE, POULT DE SOIE et GROS DE NAPLES.
FLORENCES et MOUSSELINES.
ROBES SOIE à volants, haute nouveauté, en noir et couleurs, Alma ombrée, armures, etc.
SOIERIES brochées, rayées et carreaux.
SATINS DE CHINE, BROCHÉ et ARMURES.
CRAVATES gros de Lyon et de Vénitienne 36 à 38 pouces.
VELOURS pour MANTELETS et COLETS, plusieurs qualités.
ETOFFES pour GILETS en soie, peluche et velours et façonnés.
MOUSSELINES LAINE imprimées.
MERINOS et CACHEMIRES unis, toutes couleurs.
ETOFFE POILS DE CHÈVRE rayés et écossais pure laine.
ETOFFE NOVADAN ORFA, poils du Nord, etc.
ETOFFE ORIENTALES, PARAMATTAS et ALPACAS.
RUBANS gros de Naples noirs et couleurs, unis et façonnés.
RUBANS SATIN noirs et couleurs No 1 à 16.
RUBANS VELOURS noirs et couleurs No 2 à 300.
FRANGES DE SOIE, haute nouveauté.
GALONS velours et peluche façonnés do do.
DRAPS de MANTELETS noirs et couleurs.
MOUSSELINES NOUVEAUTÉ double et simple largeur.
DRAP et SATIN DE LAINE noir et couleurs.
COTONNADE FRANÇAISE bleue et façonnée.
do fond bleu laqués.
BONNETERIE ASSORTIE pour dames et messieurs.
do do fillettes et garçons.
GINGHAMS couleurs et pour deuil.
INDIENNES françaises, dernière nouveauté.
MOUCHOIRS MADRAS véritables et imitation francaise et autres.
Do [illegible] et PALLIACATS.
Do [illegible] ET NOIR, et NOIR ET BLANC.
Do [illegible] imprimes.
[illegible] rouges, à l'huile, un ou et imprimées.
[illegible] No 3 à 16.
MOUSSELINES UNIES, do BROCHÉES, do BRODÉES, do A CARREAUX, [illegible], à 1600 pots, etc.
[illegible] MOUSSELINE brodées, dispositions haute nouveauté.
[illegible] en TULLE et en MOUSSELINE brodée.
[illegible] brodés, riches et communs.
[illegible] à la minute et pareilles.
[illegible] en MOUSSELINES et JACONATS brodés.
[illegible] application TULLE.
[illegible] batiste brodés, de jaconats à bords ...
COLS et MANCHES jaconat et mousseline brodés, pour dames; dito pour fillettes.
[illegible] mousseline brodée.
[illegible] et ENTRE-DEUX mousseline et jaconat.
[illegible] imprimée.
[illegible] do do.
CRÊPE de Lyon et suisse.
GANTS de peau et de soie. MITAINES brodées, etc.
[illegible] pour voiles.
OMBRELLES et PARASOLS.
EVENTAILS en os et en nacre; un nouvel assortiment.
[illegible] françaises, etc., etc., etc.
29........Rue de la Douane........29.
14 nov

DUBOIS & LAMANIÈRE,
45 rue Canal.
NOUS appelons l'attention de nos amis et du public à l'assortiment de marchandises de choix que nous venons de recevoir par le navire Orégon, du Havre. Les acheteurs sont respectueusement invités à venir examiner notre stock, qui sera vendu à des prix modérés. DUBOIS & LAMANIÈRE,
No 45 rue Canal.
18nov—1m entre Chartres et Passage de la Bourse

A dater d'aujourd'hui, M. JOHN DOLHONDE est associé dans notre maison.
MARTIN OWEN & COBB.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1856. 1nov—1m

Loterie par la Chiromancie.
OU L'ART DE LIRE L'AVENIR DANS LA MAIN.
QUICONQUE veut savoir s'il doit gagner à la Loterie et la Fortune qui doit l'y favoriser, peut consulter le soussigné de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, tous les jours, le dimanche excepté, rue Magazin, 283.
Prix des consultations, variés de $1 à 5. 21 oct—6m

AVIS AUX DAMES.
Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux!
LES dames trouveront chez *LION & PINSARD*, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville, au premier, un assortiment de jolis chapeaux pour la saison. [illegible] reçues.
N. B. Ces chapeaux sortent des meilleures maisons de Paris.
Aussi : Un grand choix de chapeaux pour fillettes et demoiselles.
Prix très modérés. 15 nov

CHANGEMENT D'ATELIER,
128, rue du Canal,
Robert Gschwindt,
PEINTRE EN PORTRAITS,
Des académies de Rome et de Paris.
15 nov—1m No. 128, rue du Canal

LEON GIROUX,
145, RUE DU CANAL,
ANNONCE respectueusement aux Dames qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de Chaussures de fantaisie, telles que bourgeones, Slippers, Oriental do., Pantoufles brodées perles et or; Bottines et Souliers satin blanc et un grand assortiment de Souliers chevreau brodés et unis.
Bottines pour Pompadour,
Do Unies.
Do Chapeaux vernis. 15 nov—1m

Bordequins Renneté.
De première qualité et de toutes grandeurs pour plantations. [illegible] de laine, à vendre par
G. W. DUNBAR & Co,
20 sep [illegible] rue des Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]
G. W. DUNBAR & Co,
20 sep—6 [illegible] rue des Magasins